

ARTS PLASTIQUES

Un calculateur pour payer les artistes

Une plateforme en ligne permet de calculer les honoraires à verser aux plasticien·nes lors d'une exposition.

MARDI 26 SEPTEMBRE 2023 SAMUEL SCHELLENBERG

 Un calculateur pour payer les artistes

La plateforme a pour objectif d'encourager la prise en considération des coûts réels d'un projet en arts visuels. Ici le travail de Sandrine Pelletier dans l'exposition "Open End", organisée au Cimetière des Rois genevois en 2022-2023. KEYSTONE

EXPOSITIONS Certains musées, centres d'art ou espaces indépendants suisses paient désormais un honoraire aux artistes qu'ils exposent. Une nouveauté, car jusqu'ici, dans l'économie muséale, les plasticien·nes étaient bien souvent les seul·es à ne pas être rémunéré·es pour le travail fourni (hors *per diem* ou remboursement de frais). Parce que l'exposition donne de la visibilité à leur travail et que le musée met à disposition espaces et main d'œuvre.

Alors que l'actuel Message culture de la Confédération conditionne les subventions fédérales au paiement d'honoraires, incitant les pouvoirs publics à encourager cette évolution, une initiative genevoise accompagne le changement de paradigme. Soutenue par Ville et Canton, elle propose un calculateur de rémunération, un contrat-modèle d'exposition et des ressources téléchargeables, le tout disponible sur travaildesartistes.ch

Le site résulte d'un mandat confié à quatre entités par le Service culturel de la Ville de Genève et l'Office cantonal de la culture et du sport: le groupe GARAGe, Rosa Brux, Lab-of-Arts et la responsable culturelle Hélène Mariéthoz. C'est l'association professionnelle Visarte Genève qui a assuré le lancement de la plateforme, en coordination avec Visarte Suisse.

En 2020, cette dernière avait publié des recommandations en matière de rémunération, avec des forfaits en fonction de la taille des espaces, allant de 500 francs (espace off) à 5000 francs pour un grand musée, ou 1200 francs pour une performance. L'outil genevois s'en inspire, avec une somme de base déterminée par plusieurs critères – nombre d'artistes programmés, durée de l'exposition –, mais prend aussi en compte la nature de l'œuvre exposée (nouvelle production, adaptation ou œuvre existante). «L'idée est de différencier un *ready made* d'une réalisation qui aura demandé 600 heures de travail», résume la curatrice Julie Marmet, l'une des référentes pour GARAGe.

On peut négocier un montant forfaitaire ou calculer un honoraire pour la réalisation des œuvres, en fonction d'un salaire horaire – au minimum 24 francs selon la loi genevoise, ou 90 francs pour une personne indépendante. Montage et transport, textes de catalogue ou discours au vernissage peuvent également être pris en compte, le tout en intelligence avec la structure organisatrice de l'exposition.

Concrètement, dans un accrochage collectif de sept artistes, par exemple au Centre d'art contemporain de Genève, chaque participant·e proposant des œuvres existantes recevrait 1400 francs, somme comprenant quatre heures de transport et montage – un montant qui descendrait à 275 francs dans un espace off dont le budget annuel ne dépasse pas 50'000 francs. Au Mamco, une exposition personnelle faite de nouvelles pièces, avec un montage de cinq jours, une conférence, une discussion et un texte pour le catalogue coûterait quant à elle quelque 17'000 francs.

Un total évidemment à négocier, concernant le paiement des œuvres notamment. Et quoi qu'il en soit, «ce ne serait pas nécessairement à l'espace d'exposition de prendre en charge cette somme, précise Julie Marmet. La structure et l'artiste devront travailler de concert pour réunir les fonds, par exemple par le moyen de subventions et de coproductions, comme dans les arts vivants.»

Infos: travaildesartistes.ch